



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 23.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000001648

Canton: VD

Entité de publication:

Michel Monod, Place du Nord 7, 1071 Chexbres

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus PUENZIEUX S.A. avec IMMO.CH S.A.

1. Publication

Organisation transférante:

PUENZIEUX S.A.
CHE-105.967.890
Grandchamp
1820 Veytaux

Organisation reprenante:

IMMO.CH S.A.
CHE-101.192.983
Avenue Général-Guisan 44
1009 Pully

Publication de la fusion dans la FOSC: 10.07.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

10.10.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Michel Monod
Place du Nord 7
1071 Chexbres